

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 139^E ASSEMBLÉE 14 AU 18 OCTOBRE 2018, GENÈVE

Du 14 au 18 octobre 2018, l'Union interparlementaire a tenu à Genève sa 139^e Assemblée, à laquelle ont assisté 746 parlementaires, dont 52 présidents d'assemblée, venus de 145 pays (728 parlementaires nationaux) et de 7 assemblées parlementaires internationales (18 parlementaires) ainsi que des représentants de 31 organisations régionales et internationales. Le nombre total de participants était de 1 545 personnes.

Le Parlement français y était représenté par **Sophie Errante**, députée, présidente exécutive du groupe français de l'UIP, cheffe de la délégation, **Robert del Picchia**, sénateur, président du sous-comité des finances et membre du comité exécutif de l'UIP, **François Bonhomme**, sénateur, **Laurence Dumont**, députée, membre du comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, **Corinne Féret**, sénatrice, **Claude Haut**, sénateur, **Hubert Julien-Lafferrière**, député, membre du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, **Michel Larive**, député, **Jean-Paul Lecoq**, député, **Didier Marie**, sénateur, **Marie Mercier**, sénatrice, et **Véronique Riotton**, députée. Concomitamment à l'Assemblée de l'UIP, l'Association des secrétaires généraux de parlement tenait sa session d'automne, avec la participation pour la France de **Christophe Pallez**, secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale, et **Jean-Louis Schroedt-Girard**, secrétaire général de la Présidence du Sénat.



*De gauche à droite : MM. Michel Larive, Robert del Picchia,
Mmes Sophie Errante et Laurence Dumont*

L'Assemblée proprement dite, dont les travaux ont débuté le dimanche 14 octobre, a été précédée d'une réunion du sous-comité des finances, le jeudi 11 octobre, des réunions du comité exécutif, les vendredi 12 et samedi 13 octobre, ainsi que des réunions, le samedi 13 octobre, du comité des droits de l'homme des parlementaires et du groupe géopolitique des Douze Plus dont la France est membre.

I - RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Robert del Picchia a présidé le sous-comité des finances lors de sa réunion du 11 octobre puis a participé aux réunions du Comité exécutif des 12 et 13 octobre, en présentant notamment la situation comptable de l'UIP en 2018 et le projet de budget pour 2019.

Il a tout d'abord rappelé que le sous-comité des finances est parvenu à obtenir une diminution des contributions de 3,2 % en 2015 et 5,1 % en 2016 grâce à un resserrement des coûts, une meilleure utilisation du fonds de roulement et un recours à des contributions volontaires. Dans un contexte monétaire plus favorable, une hausse de 1,5 % a été décidée pour 2017 et sur la proposition du sous-comité, une nouvelle augmentation de 2 % a été acceptée pour 2018 avec un engagement de stabiliser les montants des contributions pour 2019 et 2020, sauf circonstances exceptionnelles. Nonobstant le coût des deux sessions extraordinaires du Comité exécutif en février et en juin, l'exercice 2018 devrait se terminer à l'équilibre grâce à des mesures d'économie.

Pour 2019, Robert del Picchia a indiqué avoir demandé au Secrétariat de recourir à un prélèvement sur le fonds de roulement, dans la limite de 190 000 CHF, pour financer le surcoût représenté par la réunion de l'Assemblée à Buenos Aires (finalement déplacée à Doha à la suite du retrait du Congrès national argentin) et la préparation de la Conférence des Présidents de parlement. L'excédent dégagé en 2017 et versé au fonds de roulement permettait cette ponction. Concernant les actions jugées prioritaires par la Présidente Gabriela Cuevas lors de la réunion du Comité exécutif du 27 mars 2018, il a proposé de distinguer celles finançables avec les enveloppes budgétaires existantes, celles dont il conviendrait d'assurer le financement par des contributions volontaires et enfin celles pour lesquelles un redéploiement budgétaire permettrait de les financer. Une enveloppe de 140 000 CHF a ainsi été dégagée pour financer l'organisation de séminaires régionaux en Asie et dans les Caraïbes pour les pays non encore affiliés, l'élaboration de nouveaux standards en matière de transparence et de reddition des comptes, l'organisation d'un éventuel P20 au Japon¹ en 2019, la célébration conjointe du 130^e anniversaire de l'UIP et de la Journée internationale du parlementarisme.

Au-delà de 2019, la Conférence mondiale des Présidents de 2020 pourrait représenter une dépense supplémentaire de 330 000 CHF si elle avait lieu à New-York. Cette dépense exceptionnelle représenterait 3 % du montant des contributions pour 2020. Par ailleurs, Robert del Picchia a fait remarquer que la « vision de la Présidente » contient beaucoup d'autres propositions que celles financées en 2019 ; certaines sont coûteuses : faudra-t-il relever les contributions si elles sont lancées, au rebours des efforts de maîtrise des dépenses que nous avons engagé ces dernières années ? Ou faudra-t-il redéployer des crédits existants en renonçant à des programmes actuels ou réduire sensiblement les moyens de l'UIP ?

Le sous-comité des finances puis le comité exécutif et enfin le comité directeur de l'UIP ont adopté le budget pour 2019 construit selon les lignes directrices proposées par Robert del Picchia.

Le Comité exécutif a été informé, lors de sa première séance, de la lettre, reçue le 11 octobre, des présidents des deux chambres du Congrès national argentin informant l'UIP que l'Argentine ne pourrait pas accueillir la 140^e session de l'Assemblée à Buenos Aires. Après un appel à propositions de la part des délégations présentes à Genève, la Serbie a présenté sa candidature pour accueillir l'Assemblée de l'UIP mais en octobre 2019 pour sa 141^e session pour avoir le temps de se préparer et le Qatar pour la 140^e Assemblée d'avril 2019. Après débat avec les représentants du groupe arabe, **Robert del Picchia** ayant indiqué n'avoir aucune objection à cette candidature, le Qatar s'étant engagé à délivrer des visas à tous les

¹ Le Parlement japonais a finalement fait savoir qu'il n'entendait pas organiser une telle réunion.

membres de l'UIP et ayant proposé de compenser le coût financier supplémentaire pour l'UIP d'une seconde session hors de Genève, le comité exécutif a accepté sa candidature.

Concernant le groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, **Robert del Picchia** a exprimé l'opposition du groupe des 12+ à ce groupe tel qu'il est conçu (composition, fonctionnement, objectifs). Un groupe aussi restreint, fermé sur lui-même et excluant les principaux pays touchés par le terrorisme ne paraît pas répondre à la vocation de cette initiative qui est de sensibiliser les parlements aux meilleurs moyens de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il a proposé une approche plus ouverte passant par l'organisation de séances ouvertes à tous les membres de l'UIP. Il a souligné que ses membres n'ont pas été choisis par les groupes géopolitiques auxquels ils appartiennent mais par la présidente de l'UIP. Il a exprimé la crainte que ce groupe ne devienne un instrument de l'ONU qui en assure la majeure partie du financement. L'UIP devrait en reprendre le contrôle en le rattachant à la commission permanente de la paix et de la sécurité et en confiant la désignation de ses membres aux groupes géopolitiques. Après débat, le comité exécutif a décidé que le groupe poursuivrait ses travaux selon les termes du mandat arrêté à Saint-Pétersbourg mais les groupes géopolitiques seraient saisis pour désigner les membres qui les représenteraient au sein de ce groupe de travail.

Concernant le vote sur l'organisation, au sein de la commission permanente de la démocratie, d'un débat sur les orientations sexuelles LGBTI (qui n'avait pas pu être tranchée à la fin de la 138^e Assemblée faute de temps, de quorum et de disponibilité des interprètes), le comité exécutif est convenu que deux questions doivent être tranchées : l'Assemblée peut-elle renverser une décision d'une commission relative à son ordre du jour ? Si oui, la commission de la démocratie peut-elle organiser son débat sur les LGBTI ? Un ou deux votes devront être organisés en Assemblée. **Robert del Picchia** a fait valoir qu'aucun nouveau débat ne devrait être accepté en séance, ni aucun orateur. Le comité exécutif est convenu que chaque question sera annoncée et le vote interviendra immédiatement.

Le 17 octobre, Mme Margret Kiener Nellen, conseillère aux États (Suisse), a été élue présidente du sous-comité des finances pour prendre la succession de Robert del Picchia.

II - RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

La France appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ». Celui-ci a tenu quatre réunions, les samedi 13 octobre, de 16h00 à 19h30, lundi 15 octobre à 8h00, mardi 16 octobre à 8h00 et jeudi 18 octobre à 8h30.

Lors de sa réunion du **13 octobre**, le groupe des Douze Plus a reconduit à sa présidence Duarte Pacheco, député du Portugal, seul candidat, pour un nouveau mandat de deux ans. Il a également approuvé la candidature de Robert del Picchia, seul candidat, au poste de vérificateur interne des comptes de l'UIP pour 2019, ce qui lui permettra de suivre l'exécution du budget 2019 dont il a assuré la préparation à la tête du sous-comité des finances. Pour le remplacement de Robert del Picchia au Comité exécutif à compter de la fin de la 139^e Assemblée, le groupe des Douze Plus a préféré le candidat de la Serbie, M. Grujic, aux candidats de l'Ukraine et de la Belgique. À une voix (26 contre 25), elle a également désigné l'Ukraine, de préférence à la Turquie, pour pourvoir au siège vacant au bureau de la commission de la paix.

Concernant l'organisation, au sein de la commission de la commission de la démocratie, d'un débat sur les orientations sexuelles LGBTI (question non tranchée à la fin de la 138^e Assemblée et renvoyée à la 140^e Assemblée), le groupe des Douze Plus a appelé à une mobilisation pour soutenir la proposition de débat présentée par la Belgique. **Sophie Errante** a rappelé la violence du débat sur ce point lors de l'assemblée de Saint-Pétersbourg, ce qui lui

paraît problématique au regard des valeurs de l'UIP. Il serait impératif de défendre la liberté d'une commission permanente de débattre des sujets qu'elle souhaite, chacun des parlementaires des Douze Plus sachant ce que signifie être libre au sein d'un Parlement. Après des interventions de nombreuses délégations et un rappel, par **Robert del Picchia**, des décisions prises par le Comité exécutif pour l'organisation de ce vote, le groupe des Douze Plus est convenu de se mobiliser massivement pour ce scrutin.

Lors de sa réunion du **15 octobre**, le groupe des Douze Plus s'est prononcé en faveur de la proposition de point d'urgence présentée par le Royaume-Uni et les Pays-Bas sur la crise humanitaire provoquée par la crise au Venezuela, à l'exception de trois voix qui se sont portées sur la proposition de la Jordanie relative à la crise ouverte par le retrait du financement américain de l'UNRWA (France, Turquie et Suisse, **Sophie Errante** ayant indiqué que la France conservait néanmoins un discours très clair vis-à-vis du Président vénézuélien Maduro mais le Président Emmanuel Macron est intervenu personnellement pour apporter son soutien au directeur de l'UNRWA dans la crise financière qu'il traverse ; par ailleurs, elle a indiqué que la France ne pourrait pas voter contre la proposition du Burkina Faso relative à la lutte contre le terrorisme dans le Sahel).

Lors de la réunion du **16 octobre**, le président du groupe des Douze Plus a fait savoir que le secrétaire général de l'UIP demandait au groupe de bien vouloir retirer ses sous-amendements à l'amendement aux Statuts approuvé par le Comité exécutif et tendant à retirer la mention selon laquelle l'UIP est dotée de la personnalité juridique, à aménager le dispositif de suspension d'un Membre en cas de non-paiement pendant trois ans de ses contributions et à préciser que la stratégie de communication de l'UIP mette en exergue la nature parlementaire de l'UIP et l'inclusion de tous ses membres. La délégation belge a indiqué retirer son sous-amendement tendant à supprimer la référence à la personnalité juridique de l'UIP. La délégation du Portugal a souligné que les parlementaires portugais n'ont pas, au regard de leur Constitution, la compétence pour définir l'UIP en tant qu'organisation internationale dotée de la personnalité juridique. Une seule délégation s'opposant au retrait des sous-amendements des Douze Plus, ceux-ci ont été retirés.

Lors de la réunion du **18 octobre**, le groupe a débattu du groupe consultatif sur la lutte contre le terrorisme. **Robert del Picchia** a rappelé les conditions de financement de ses activités (les 3 millions de dollars promis par l'ONU ne seront pas versés à l'UIP mais serviront à payer des prestations ; le reste des fonds devrait progressivement arriver dans les caisses de l'UIP) et les réticences de la France et du Royaume-Uni à la création de cette instance, mais il a conclu que dès lors qu'il est en place il serait préférable que le groupe des Douze Plus intègre ce groupe de travail. **Sophie Errante** a souligné que le minimum serait d'être informé de ce qui se passe au sein de ce groupe afin d'être vigilant car les citoyens attendent de leurs parlementaires une transparence de leur action. A ce titre, une clarification des buts et des moyens du groupe serait indispensable. Les Douze Plus sont convenus de participer au groupe consultatif. Ses représentants seront désignés lors de la première réunion du groupe en avril 2019 à Doha.

Le groupe des Douze Plus a enfin débattu du vote des amendements aux Statuts de l'UIP qui interviendra le jour-même et des suites du rejet de la proposition d'organiser un débat sur les orientations sexuelles LGBTI au sein de la commission de la démocratie : des délégations se sont interrogées sur le sens de leur participation à l'UIP. Le groupe a débattu de la proposition de la Suède d'organiser un avènement parallèle à Doha sur ce sujet. **Sophie Errante** a indiqué que cette situation, qui rend les parlementaires français amers, sera rapportée à nos deux présidents d'assemblée. Elle ôte tout sens rend difficile d'envisager l'avenir, notamment après avoir entendu la délégation de l'Ouganda déclarer que les minorités ne sont pas concernées par les droits de l'homme. Il conviendra de maintenir la mobilisation des parlementaires des Douze Plus.

III - LE DÉBAT GÉNÉRAL ET LE POINT D'URGENCE

A) L'UIP a choisi de consacrer le débat général de sa 139^e Assemblée à la science : son intitulé était « le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique ». L'intervention de la France a été préparée et lue par Michel Larive.

Michel Larive a replacé l'humain au centre de la problématique du développement des sciences et des technologies. Face aux lois du marché, aux pandémies, à la crise climatique, aux difficultés d'accès à l'information et à l'éducation, etc., le partage du potentiel scientifique permettrait à l'humanité de s'acheminer vers une ère de paix. Confrontés à la mise en péril de la survie de générations entières, les représentants des peuples doivent se préoccuper d'universalisme des démarches collectives. En ce sens, il convient de se saisir du transhumanisme qui vise à améliorer les capacités sensorielles, motrices et cognitives des êtres humains et œuvrer à l'extension du prolongement de sa vie par la nanotechnologie, la biotechnologie et la génétique, les technologies de l'information et de la communication et les sciences cognitives. Cette pensée est devenue une réalité qu'il faut politiquement réguler. Déjà, les eurodéputés ont voté en faveur de la création d'un statut de « personnalité juridique pour les robots et l'augmentation de l'homme ». Michel Larive a convié les parlementaires de l'UIP à réfléchir à ces enjeux pour concevoir une charte éthique des pratiques transhumanistes et se doter de tous les moyens pacifiques nécessaires pour y parvenir.

Michel Larive a par ailleurs participé, le 16 octobre, à la réunion-débat ayant pour thème « jeter les ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques » et a visité les installations du CERN à Genève et déjeuné avec Maurizio Bona, conseiller du directeur général du CERN.

B) Sur le **point d'urgence**, l'Assemblée a finalement été saisie de cinq propositions :

- Burkina Faso : « Restaurer la paix et la sécurité au Sahel : le rôle des parlements » ;
- Jordanie et Koweït : « Suppression de l'aide accordée à l'UNRWA, un blocus humanitaire et une violation du droit international : réagir face au problème de l'arrêt de l'aide à l'UNRWA et évaluer l'impact de cette décision sur les réfugiés palestiniens et sur la question palestinienne dans son ensemble » ;
- Seychelles, Fidji, Tonga, Samoa et Micronésie : « Changements climatiques : ne dépassons pas les limites » ;
- Pays-Bas et Royaume-Uni : « Le besoin urgent de résoudre la crise humanitaire provoquée par la dégradation de la démocratie parlementaire au Venezuela » : la proposition a été retirée à la fin de sa présentation ;
- Israël : « Le rôle des parlements face à la question des personnes disparues » : la proposition a été retirée à la fin de sa présentation.

La proposition de résolution sur les changements climatiques a été retenue (la proposition sur les réfugiés palestiniens arrivant en seconde position et celle sur le Sahel en troisième). Lors du vote, le dimanche 25 mars, la délégation française, comme indiqué lors de la réunion du groupe des Douze Plus, a voté en faveur des propositions sur le Sahel et l'UNRWA et s'est abstenue sur celle relative au climat qui présentait moins un caractère d'urgence.

IV - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* a tenu deux séances, le lundi 15 octobre pour deux débats sur le désarmement global et les violences sexuelles commises lors des opérations de maintien de la paix des Nations unies et le mercredi 17 octobre pour une audition d'experts préparatoire à l'élaboration d'une proposition de

résolution sur l'utilisation de mercenaires lors de conflits (qui sera examinée lors de l'Assemblée d'avril 2019). **Michel Larive** et **Jean-Paul Lecoq** ont participé à ces travaux.

Michel Larive, Jean-Paul Lecoq et **Véronique Riotton** ont suivi les travaux de la *deuxième commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* qui s'est réunie à deux reprises, le lundi 15 octobre pour examiner la contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques dite COP24 qui se tiendra à Katowice en décembre 2018 et avoir un débat sur le libre-échange équitable et l'investissement pour la réalisation des objectifs de développement durable, et le mercredi 17 octobre pour un débat sur la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'UIP lors de sa précédente Assemblée d'avril 2018 sur l'association du secteur privé à la mise en œuvre des ODD.

La *troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme* a tenu quatre séances pour examiner la proposition de résolution sur la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, auxquelles ont participé **François Bonhomme, Laurence Dumont, Sophie Errante, Jean-Paul Lecoq, Didier Marie, Hubert Julien-Laferrrière** et **Claude Haut**.

Dans le débat général organisé le lundi 15 octobre, **Didier Marie** a rappelé que la proposition s'inscrit dans les pas du sommet du 12 septembre 2016 des Nations Unies à New-York sur les réfugiés et les migrants. Le moment était historique, il traduisait la prise de conscience de 192 pays qu'une action mondiale était nécessaire pour sauver des vies, promouvoir les droits de l'homme et inviter les États à prendre leur part de responsabilité pour une gestion plus humaine et responsable des mouvements de migration et pour tirer parti des avantages que représentent les migrations en termes économiques, culturels et humains, tout en respectant l'équilibre entre droits des peuples et souveraineté des États. Le Pacte mondial n'est pas un aboutissement mais l'étape fondamentale pour une nouvelle approche des migrations, par la définition de principes communs de gestion qui pourront faire jurisprudence. Depuis la nuit des temps, les peuples sont mobiles, c'est pourquoi il est important de veiller au respect des droits humains, d'agir globalement pour lutter contre les discriminations et la xénophobie et de développer des voies légales de migration garantissant justice, protection sociale, droit au travail, intégrité des familles, éducation, inclusion et protection de l'enfance. De nouvelles étapes seront nécessaires : nous devons aboutir le plus rapidement possible à des accords prenant des engagements financiers, notamment pour l'aide au développement car c'est la première réponse à apporter afin qu'il n'y ait que des départs choisis et non subis. Il a conclu que la France soutenait le projet de résolution tout en proposant des amendements pour l'enrichir ; ce Pacte est une victoire du multilatéralisme, les positions hostiles de quelques États devant être regrettées. **Sophie Errante** a rappelé que la France avait légiféré pour consolider le droit d'asile sur son sol et lutter contre l'immigration illégale, en renforçant la protection des personnes et en se rapprochant du droit et des pratiques européennes. Il faut avant tout adapter le droit aux réalités du monde. La France a toujours été d'avis que le droit des migrants devait être porté au plan mondial, aucun pays ne pouvant gérer ces migrations. Elle a souligné la convergence de ce débat avec celui des Nations Unies sur le climat et celui du débat général de la 139^e Assemblée sur la science. Le Pacte mondial concourt également à la paix mondiale. Notre débat parlementaire permettra également aux citoyens de se saisir de ce sujet majeur.

Le premier amendement de la France est devenu sans objet à cause d'une nouvelle rédaction globale du paragraphe proposée par le rapporteur (8^e considérant). Le second amendement proposant de se référer au respect de la souveraineté des États en matière migratoire a été rejeté au profit d'un amendement de l'Inde davantage restrictif et recentrant le dispositif sur la souveraineté des États en matière migratoire (dernier considérant). L'amendement de

précision de la France au point 1 de la résolution a été adopté. L'amendement de la France au point 6 a été rejeté (prise en compte des réalités démographiques et du marché du travail en matière d'élargissement des voies légales de migration lorsque l'adaptation ou le retour au pays n'est pas possible). L'amendement de la France au point 7 a été adopté (respect des lois des pays de destination par les migrants). L'amendement de la France au point 9 a été rejeté (distinction prévue par le Pacte entre les preuves d'identité et de nationalité devant être fournies par les États d'origine et la fourniture des services de base devant être apportée par les pays de destination). L'amendement de la France au point 10 a été adopté (recourir aux retours forcés en dernier ressort, rechercher des solutions alternatives à la rétention).

Robert del Picchia a participé aux travaux de la *commission permanente des affaires des Nations Unies*, qui s'est réunie le mercredi 17 octobre pour organiser deux débats sur la création d'un organe fiscal intergouvernemental au sein des Nations Unies puis sur les possibilités de coopération entre les parlements et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

V – FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Le Forum des femmes parlementaires s'est réuni le dimanche 14 octobre et a tenu un débat paritaire le mercredi 17 octobre sur le thème « garantir que tous les enfants puissent jouir de leurs droits et grandir à l'abri de la violence ». **Laurence Dumont**, **Sophie Errante** et **Corinne Féret** ont participé au débat paritaire et à l'élection du Bureau du Forum qui a suivi.

VI - LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES

Mme **Laurence Dumont** a participé aux six séances du comité des droits de l'homme des parlementaires qui ont été tenues à huis clos du samedi 13 au mercredi 17 octobre.

Les conclusions du comité ont été débattues et adoptées par le Conseil directeur lors de sa séance du jeudi 18 octobre. Les décisions portent sur la situation de parlementaires ou d'anciens parlementaires en Mauritanie, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Venezuela, en Afghanistan, au Cambodge, en Malaisie, aux Maldives, aux Philippines, en Turquie, en Palestine et en Israël. Elles ont été communiquées aux présidents des groupes d'amitié de l'Assemblée nationale et du Sénat concernés. La situation d'à présent 60 députés turcs, 60 députés vénézuéliens et des détenus palestiniens a une nouvelle fois été particulièrement débattue au sein du Conseil directeur. La présidente de l'UIP Gabriela Cuevas a réitéré son souhait qu'une mission parlementaire se rende au Venezuela. La délégation cambodgienne a par ailleurs contesté un témoignage audiovisuel montré en séance du Conseil directeur dont elle n'avait pas pu avoir connaissance à l'avance.

VII - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

M. **Hubert Julien-Lafferrière** a participé aux réunions des dimanche 14 et mardi 16 octobre du comité. Le comité a tout d'abord entendu une présentation de la situation générale au Moyen-Orient par le secrétaire général de l'UIP. Puis il a auditionné un représentant du Yémen (favorable au Gouvernement reconnu par l'ONU et la communauté internationale) : 11 millions de réfugiés, 17 millions de personnes affamées ; 40 parlementaires subsistant dans le pays mais assignés à résidence, leurs enfants étant menacés de mort.

Le comité a ensuite débattu de l'adoption par la Knesset de la loi sur l'État Nation, jugée par la délégation israélienne comme une loi interne à Israël ne concernant pas l'UIP, Israël restant maître de ses symboles, de sa capitale et de sa religion. M. Nachman Shai a dénoncé la stigmatisation systématique d'Israël par les organisations internationales, dont l'UIP, celles-ci

ne débattant pas de la situation de l'Arabie Saoudite, du Hamas ou de l'Iran.

Le débat a ensuite porté sur la situation financière de l'UNRWA, qui affiche un déficit de 680 millions de dollars. M. Azzam Al Ahmad (Palestine) a appelé l'UIP à réagir, notamment en soutenant la reconnaissance de l'État de Palestine comme l'a fait le Royaume-Uni.

M. **Hubert Julien-Laferrière** a estimé que la diplomatie parlementaire pourrait jouer un rôle pacificateur sur la question des réfugiés. La France a regretté le retrait du financement américain et a décidé d'augmenter son aide qui est versée via l'Union européenne. Sans doute faudrait-il examiner avec plus de soin les critères d'attribution des aides, la définition du statut de réfugié car le soutien international doit correspondre à une intervention humanitaire.

Le comité a ensuite été informé par Maurizio Bona, conseiller du directeur général du CERN, de la mise en place des écoles de la science au service de la paix destinées à accueillir des personnels des parlements membres de l'UIP : la première session aura lieu pendant la semaine du 19 novembre² et sera consacrée à l'eau et les énergies renouvelables : des cours seront dispensés au CERN, avec une partie théorique générale assurée par le CERN, une partie sur les objectifs de paix confiée à l'UIP et une dernière partie sur des sujets concrets spécifiques. Les projets débattus ne concerneront pas uniquement Israël et la Palestine.

Lors de sa réunion du 16 octobre, Maurizio Bona a présenté l'apport du CERN au projet des Écoles de la science pour la paix, l'objectif étant d'aider l'UIP à construire un réseau de personnes impliquées dans la science et les STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Dans un premier temps, un réseau interparlementaire serait bâti grâce aux sessions des écoles ; dans un second temps, il fonctionnerait de façon autonome et interactive. Il a souligné que les statuts du CERN lui interdisaient de s'immiscer dans des activités politiques.

M. **Hubert Julien-Laferrière** a rappelé son expérience de coopération entre la ville de Lyon et les villes de Beer-Sheva et Jéricho, les universités avaient été impliquées dans ces coopérations notamment pour traiter la question de l'eau. La science est nécessaire à cette fin mais il est indispensable que des choix politiques soient faits et que le droit soit respecté. Plus les scientifiques seront nombreux à travailler sur la paix au Moyen-Orient, plus les politiques seront amenés à discuter concrètement de cette paix.

Le comité a ensuite entendu l'ancien ministre des affaires étrangères de Jordanie sur la situation de Jérusalem et débattu des suites de la table ronde sur l'eau (une plate-forme de débat a été mise en place, des recommandations ont été adoptées, les agences de l'eau de cinq pays, dont la France, la Jordanie, le Maroc et l'Oman, contribuent à construire un cadre pour la paix dans le domaine de la gestion de l'eau.

VIII – RÉUNIONS BILATÉRALES DE LA DÉLÉGATION

Le 14 octobre, **Sophie Errante**, **Robert del Picchia** et **Michel Larive** ont rencontré la délégation israélienne conduite par son chef, M. Nachman Shai, à la demande de cette dernière. La discussion a porté sur la situation à Gaza et dans les camps de réfugiés et sur le débat sur le point d'urgence. Nachman Shai et Sharren Haskel ont fait part de leur bonne impression sur la situation de la France à la suite de la visite qu'ils ont effectuée en France et se sont félicités des bonnes relations établies entre les deux gouvernements israélien et français. Ils ont justifié les opérations de sécurité menées à la frontière de Gaza, les agglomérations israéliennes voisines subissant des attaques par des ballons lâchés depuis Gaza et explosant au-dessus d'elles indistinctement. Le Hamas ne fait rien pour calmer le jeu, il investit dans la haine plutôt que dans le développement économique, les familles étant

² En raison de la participation très insuffisante des membres de l'UIP, la session a été annulée.

poussées à lancer leurs enfants contre les barrières frontalières afin d'obtenir de l'argent. Le point d'urgence déposé par la délégation israélienne est justifié par l'absence de connaissance du sort de personnes disparues, notamment de deux soldats israéliens capturés en 2014 dans un tunnel de Gaza ; c'est un sujet humanitaire.

Concernant le financement de l'UNRWA, les députés israéliens ont indiqué qu'Israël demande une réforme pour plus de transparence : l'UNRWA dénombre 5,3 millions de réfugiés et emploie 30 000 personnes (surtout dans les écoles), or le président de son bureau de l'éducation est membre de la branche armée du Hamas. 70 % de la population de Gaza sont enregistrés comme réfugiés. Ce bureau a fini par fonctionner comme un organe quasi gouvernemental sur place. Or ses livres scolaires incitent à la haine contre Israël. En outre, il conviendrait de s'interroger sur le concept de réfugié.

Michel Larive a questionné la délégation sur le sens du blocus maritime de Gaza qui pousse le Hamas à chercher des soutiens extérieurs et sur le respect de la frontière de 1967. La délégation israélienne a indiqué que cette frontière était respectée à Gaza, elle a même été ouverte pour laisser passer des camions de construction mais les matériaux ont été utilisés pour bâtir des infrastructures souterraines et non des logements. Le Hamas est en fait une arme de l'Iran dans son conflit avec Israël, sa stratégie est de contrôler la vie des habitants de Gaza en les privant d'alimentation, d'eau, d'école, etc. Conserver la ligne de front de 1967 ne poussera pas les Palestiniens à négocier la paix ; l'administration Trump prend des mesures pour contraindre les Palestiniens à s'asseoir à la table des négociations. Donald Trump peut aider les Palestiniens car il pèse sur Israël.

IX - MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

Le Conseil directeur puis l'Assemblée ont adopté, à l'unanimité, le 18 octobre cinq amendements à ses Statuts déposés par le secrétariat de l'UIP au nom du Comité exécutif. Ces amendements sont ceux sur lesquels le Comité exécutif est parvenu à un consensus parmi l'ensemble des mesures proposées par la présidente de l'UIP Gabriela Cuevas à la 138^e Assemblée. Ces cinq amendements apportent les modifications suivantes :

- 1) création d'un article 1.4 disposant que l'UIP est doté de la personnalité juridique et a la capacité de conclure des accords internationaux ;
- 2) remplacement de la sanction de la suspension de l'affiliation par une suspension des droits pour les membres de l'UIP en retard de paiement de leur contribution (article 5.3) ;
- 3) suppression de la disposition devenue obsolète prévoyant le maintien en fonction entre deux Assemblées des trois représentants d'une délégation au Conseil directeur (article 18) ;
- 4) mention de la périodicité quinquennale de la Stratégie de l'UIP à l'article 26 des Statuts et attribution au Comité exécutif des pouvoirs de proposer cette Stratégie quinquennale, d'examiner les progrès en vue d'atteindre les objectifs de l'UIP et de soumettre à l'approbation du Conseil directeur les politiques de l'UIP en matière de transparence et de reddition des comptes ainsi qu'une stratégie de communication ;
- 5) mention de la périodicité quinquennale de la Stratégie de l'UIP à l'article 28 des Statuts et attribution au Secrétariat de la mission de préparer des rapports et des politiques en matière de transparence et de reddition des comptes.

Préalablement, le groupe des Douze plus et la Belgique avaient décidé de retirer leurs deux sous-amendements tendant à supprimer la disposition du premier amendement prévoyant que l'UIP est dotée de la personnalité juridique (*cf.* II du compte rendu).

À l'occasion de l'Assemblée, Son Exc. M. François Rivasseau, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Nations Unies à Genève, a offert un dîner en l'honneur de la délégation parlementaire, le 16 octobre, à la Résidence de France. Un tour d'horizon des dossiers gérés au sein des Nations Unies et de ses organes spécialisés à Genève (migrations, réfugiés, droits de l'homme, OMC et commerce international, Syrie, Libye, etc.) a été fait.